

Organisation du service de gestion des déchets par la CCHA

Bilan 2024

Contexte général:

Pour faire face au contexte actuel de mutations réglementaires, techniques et financières et de nécessité de réduire les quantités de production de déchets, les élus de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège ont décidé de re-questionner l'organisation du service de collecte afin de répondre à deux enjeux majeurs :

- Maitriser les coûts du service de collecte et ainsi la contribution financière supportés par les ménages.
- Réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produite sur le territoire en proposant des actions de prévention, en améliorant le geste de tri et en proposant de nouvelles solutions d'organisations, notamment le tri à la source des biodéchets.

Les services de la CCHA ont ainsi travaillé pour proposer une nouvelle organisation de la collecte permettant de participer à l'atteinte de ces objectifs.

Cette proposition de nouvelle organisation a été présentée lors du conseil communautaire réuni en séance du 22 février 2022.

Le scénario retenu est le suivant :

- Généralisation de l'apport volontaire
- Reprise de la compétence collecte sur Auzat-Vicdessos
- Déploiement de solution de gestion des bio-déchets (gestion de proximité avec le compostage, solution de collecte pour les zones urbaines).
- Harmonisation du financement
- Arrêt de la collecte des déchets verts

Actualité 2024 :

Le PLPDMA de la Haute Ariège a été adopté en décembre 2023. Il constitue la feuille de route pour les 6 ans à venir et fixe les objectifs de réduction des déchets.

Le mode de financement a été harmonisé au 1^{er} janvier 2024 avec la mise en place de la TEOM en lieu et place de la REOM sur le territoire du Donezan. Ainsi, l'ensemble du territoire de la CCHA a le même mode de financement via la TEOM. Les taux actuellement différents seront progressivement unifiés sur les cinq prochaines années.

Depuis le 1^{er} avril 2024, la CCHA a repris la compétence collecte sur le territoire d'Auzat-Vicdessos. Cette reprise de la compétence collecte implique la reprise des circuits de collecte sur le secteur ainsi que la gestion de la déchèterie d'Arconac. Les services techniques se sont organisés pour assurer ses différentes missions.

Parallèlement à cette reprise de compétence, le service de collecte des déchets verts en porte à porte pour 12 communes des Vallées d'Ax a été supprimé (dernière collecte fin mars 2024).

Comme alternative, la CCHA a développé un service de broyage des déchets verts dans les communes sous la forme de kiosque à broyat (zone de dépôts temporaire de branchage pour les habitants des communes). Ce service est accessible à l'ensemble des 52 communes par l'intermédiaire d'une convention qui fixe le cadre des interventions.

Enfin, un nouveau service de collecte des encombrants a été déployé, à partir du mois de juin 2024, sur le territoire d’Auzat-Vicdessos suivant le modèle en place sur les Vallées d’Ax à savoir :

- Inscription par téléphone auprès du service technique de la CCHA
- Collecte en porte à porte le 1^{er} mardi de chaque

Concernant l’optimisation du service et la mise en place des nouveaux conteneurs en points d’apports volontaires, le travail de validation des implantations terrain est achevé. Les élus ont validé le principe d’implantation lors de la séance du Conseil Communautaire du 26 septembre 2024. La phase d’aménagement des espaces est en cours afin que les nouveaux conteneurs puissent être mis en place à partir du mois de mars 2025. A cette date, les deux camions grues de collecte, commandés en février 2024, auront été livrés.

Organisation du service de collecte:

- **Présentation du territoire de collecte**

La Communauté de communes de la Haute Ariège (CCHA) collecte les déchets ménagers et assimilés sur le territoire des 3 collectivités qui ont fusionnées au 1^{er} janvier 2017:

- **Le territoire du Donezan (120,65 km²)** : Il regroupe 7 communes. Géographiquement, le Donezan est séparé de la Vallée d’Ax par le [port de Pailhères](#) (2 001 m), fermé durant la période estivale.
- **Le territoire des Vallées d’Ax (692,41 km²)** : Cette vallée abrite 5 563 habitants sur 38 communes. La ville d’Ax-les-Thermes comprend à elle seule 1 277 hab.
- **Le territoire d’Auzat-Vicdessos (315.22 km²)** : Il regroupe 7 communes rurales. Sa population est de 1 422 habitants.

La CCHA doit adapter son service sur ces territoires montagneux dont la typologie est plutôt rurale. Certaines zones sont difficiles d’accès et les distances et les temps de collecte sont importants pour des faibles tonnages.

Selon des critères définis par l’Ademe, la CCHA est considérée comme un EPCI « **très Touristique** » car le nombre de lits touristiques est supérieur à 2,5/habitant.

La CCHA est classée 11^{ème} sur les 32 EPCI de montagne.

Le service de la collecte des déchets doit donc faire face à une fluctuation du nombre d’habitants selon la période de l’année et adapter son service à tous (touristes, habitations permanentes, habitations secondaires).

- **Modes de collecte**

	OMR	EMBALLAGES	PAPIERS	VERRE	DECHETERIES
Secteur Vallée d’Ax	Collecte en point de regroupement	Sacs translucides jaunes et bacs en points de regroupement collectés	Bornes d’apport volontaire	Bornes d’apport volontaire	1 déchèterie à Unac, Haut de quai, compétence collecte : CCHA

	t et points d'apport volontaire par la CCHA	par la CCHA. Fréquence variable selon saison	Collecte par le SMECTOM	Collecte par le SMECTOM	Bas de quai, compétence traitement : SMECTOM
Secteur Donezan	Fréquence variable et adaptée selon les saisons et les secteurs.	Bornes d'apport volontaire. Collecte par un prestataire.			1 déchèterie à Carcanières, Haut de quai, compétence collecte : CCHA Bas de quai, compétence traitement : SMECTOM
Secteur Auzat-Vicdessos		Sacs translucide jaunes en PAP collectés par la CCHA. Fréquence variable selon saison.			1 déchèterie à Arconac, Val de Sos, Haut de quai, compétence collecte : CCHA Bas de quai, compétence traitement : SMECTOM
Exutoire	Enfouissement à Berbiac	Centre de tri à Varilhes puis valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière	Filières spécifiques selon les flux - REP

	DECHETS VERTS	BIODECHETS	CARTONS	ENCOMBRANTS	TEXTILES
Secteur Vallée d'Ax	Broyage des branchages proposés dans les communes adhérentes (kiosque temporaires ou permanents)	Vente de composteurs individuels (20€) aux particuliers	Collecte hebdomadaire par la CCHA, en cage grillagée ou en PAP	Collecte en porte à porte à la demande par la CCHA, en C0,5 (C1 sur Bonascre)	Bornes d'apport volontaire.
Secteur Donezan		Déploiement de sites de compostage collectifs (PGProx) dans les communes	En mélange avec les emballages		
Secteur Auzat-Vicdessos		Prestation kit compostage pour les pros (diag, installation, formation)	En mélange avec les emballages	Collecte en porte à porte à la demande par la CCHA, tous les 1er mardis du mois	Bornes d'apport volontaire.
Exutoire	Valorisation organique	Valorisation organique	Valorisation matière	Valorisation matière et enfouissement	Valorisation matière

▪ Organisation opérationnelle du service de collecte sur le territoire

La collecte des déchets ménagers et assimilés se fait avec des camions de type BOM (benne à ordures ménagères) et un équipage (binôme) chauffeur + rippeur.

Sur les Vallées d'Ax et Auzat/Vicdessos : Equipe de 12 agents dédiées à la collecte des déchets basés sur le service technique de Luzenac et 1 agent basé sur la déchèterie d'Arconac répartie comme suit :

- 1 chef de service
- 8 agents de collecte : 4 chauffeurs et 4 rippeurs
- 4 agents de déchèterie (3 sur Unac, 1 sur Arconac)

Dans le fonctionnement courant, les binômes chauffeur/rippeur ont une tournée de collecte attitrée.

En fonction des saisons et des absences (congés, maladies) d'autres agents du service technique viennent en renfort sur la collecte ou sur la déchèterie.

Des renforts saisonniers sont aussi nécessaires sur la période estivale et sur les vacances de Noël et de Février.

4 chauffeurs sont nécessaires quotidiennement pour réaliser l'ensemble des tournées de collecte.

7 agents du service technique sont en possession du permis PL + Fimo et sont formés sur tous les circuits de collecte.

Cela permet d'avoir une solution de remplacement disponible immédiatement et interne au service.

Sur certaines périodes creuses, les agents de collecte (chauffeur ou rippeur) peuvent être planifiés sur d'autres missions du service technique (gestion des espaces verts, festivité, travaux divers...).

Cette polyvalence apporte de la flexibilité au service.

Sur le Donezan : Equipe de 2 agents basée sur la déchèterie de Carcanières répartie de la façon suivante ;

- 1 chauffeur
- 1 agent rippeur + agent de déchèterie

Les deux agents opérationnels ne sont pas à plein temps sur l'activité déchets.

Lorsque le chauffeur est absent, des agents du service technique basés à Luzenac viennent en remplacement sur le poste.

Ensemble du territoire : 3 agents

- 1 directeur des Services Techniques
- 1 responsable prévention et tri des déchets
- 1 responsable biodéchets

Adoption du PLPDMA pour 6 ans (2030)

Objectifs 2030 :

-60% de biodéchets dans les ordures ménagères (par rapport à 2019)

-25% de DV (par rapport à 2019)

-30% DND envoyés en enfouissement

-15% DMA (par rapport à 2019)

Création d'une filière de réemploi pour revaloriser des encombrants

-10% d'encombrants

Revalorisation des déchets du BTP en déchetterie

Sensibilisation : amélioration du tri des déchets par les touristiques

Les modalités de collecte des OMr et leur traitement

Collecte des points de regroupement (bacs roulants) par la CCHA sur l'ensemble du territoire.

Collecte des PAV (Point d'Apport Volontaire) par un prestataire sur le centre d'Ax les Thermes et le Plateau de Beille.

Les OMR collectées en bac, transitent par la déchèterie de Unac pour les collectes sur le secteur Ax et d'Auzat-Vicdessos et par la déchèterie de Carcanières pour le secteur du Donezan et sont ensuite acheminées sur l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Berbiac, à Manses.

Fréquence de collecte des OM variable selon saison et secteur

	Saisons creuses	Saisons hautes (vacances scolaires)
Ax-les-Thermes	C3	C6
Vallée d'Ax	C1	C2
Vallée Auzat-Vicdessos	C1	C2
Donezan	C1	C2

Les modes de collecte du tri sélectif et leur traitement

EMBALLAGES : Collecte des points de regroupement ou en poches jaunes translucides par la CCHA sur le territoire des Vallées d'Ax et d'Auzat-Vicdessos.

Les EMB transitent par la déchèterie de Unac pour les collectes sur le secteur Ax et d'Auzat-Vicdessos puis sont transportés au Centre de Tri du Plantaurel à Varilhes.

La collecte des emballages est effectuée par un prestataire en points d'apport volontaire sur le secteur du Donezan. Ils sont directement acheminés vers le centre de tri du Plantaurel sans rupture de charge.

VERRE, PAPIER, EMBALLAGE, CARTON : Collecte des PAV par Bioverre. Les déchets sont transportés au Centre de Tri du Smectom du Plantaurel à Varilhes puis envoyés dans des filières de recyclage spécifiques.

TEXTILE : Un réseau de point de collecte est présent sur le territoire. Il est géré par l'entreprise Vertex.

Trouver un point de collecte près de chez vous sur le lien suivant: <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Nos repreneurs pour les matières issues de la collecte sélective :

Matériaux	Dénomination technique	Option de reprise	Repreneur
Plastique	MIX PE-PP	Filières	VALORPLAST
	PET Q9		
Verre	Verre		Verralia
Plastique	Films PE-PP	Reprise titulaire	CITEO
Plastique	Flux développement		
Papiers cartons	PCNC 5.02	Fédérations	

Cartons ondulés	PCNC-CO 1.05		VEOLIA
Briques cartons	PCC	Filières	REVIPAC
Papiers	PCM à trier	Individuelle	NORSKE SKOG Golbey
ACIER	ACIER	Filières	ARCELOR MITTAL
ALU	ALU	Fédérations	VEOLIA

Tonnages CCHA 2024 Tous secteurs confondus (Ax, Donezan, Auzat)

Populations	2024
Population INSEE	7 103
Population DGF	- 7 103
Population réf	

CCHA	2024
-------------	-------------

DMA	OMA	DU	OMR	2 807
			Refus de tri	127,00
		RSOM	Emballages légers	247,00
			Papiers-JRM	91,00
			Verres	475,75
			TOTAL OMA	3 748
	DÉCHÈTERIES (DO)	DND	Tout venant (DIB)	514,00
			Métaux	100,00
			Textiles	7,00
			Déchets verts	1 052,86
			Cartons déchèteries	158,00
			BOIS palette cat.I	25,00
			BOIS non souillé cat.II	244,50
			BOIS multi-REP - Benne multi matériaux - Déchets d'Eléments d'Ameublement DEA	429,00
			D3E	110,00
			ASL	1,46
			Pneus	14,00
			PMCB	18,00
			TOTAL DND	2 674
		DNDI	Gravats	3 743
			Huiles de vidange	7,00
			Huiles alimentaires	1,00
			Toxiques	11,00
			Piles	0,40
			TOTAL DD	19
	TOTAL DO	6 436		
		TOTAL DMA	10 184	
	Dont DU	3 448		

Les déchetteries

La CCHA compte 3 déchetteries sur son territoire. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les particuliers et les collectivités.

L'accès est gratuit pour les professionnels dans les déchetteries de Carcanières et d'Arconac.

L'accès est payant pour les professionnels sur la déchetterie de Unac.

Traitement des déchets verts sur les plateformes de compostage d'Unac et de Carcanières

→ broyage et compostage de végétaux.

Les déchets verts de la déchetterie de Arconac sont évacués à la plateforme de compostage de Varilhes.

Projets 2025 :

- > Révision de la tarification des pros : applicable dans les 3 déchetteries.
- > De nouvelles filières de tri : ALS + PMCB + zone de gratuiterie
- > Réflexion sur les horaires d'ouverture au public
- > Réalisation d'un guide pratique des déchetteries
- > Finalisation des travaux de mise en conformité ICPE sur Unac et Carcanières.

Horaires d'ouverture 2024 des déchetteries :

secteur -->	Unac	Carcanières	Arconac	
Été --> (1er avril - 31 oct.)	lundi	9h-12h/14h-18h.	14h-17h.	fermée
	mardi	9h-12h/14h-18h.	fermée	13h30 - 17h
	mercredi	9h-12h/14h-18h.	14h-17h.	13h30 - 17h
	jeudi	9h-12h/14h-18h.	14h-17h.	13h30 - 17h
	vendredi	9h-12h/14h-18h.	14h-17h.	13h30 - 17h
	samedi	9h-12h/14h-18h.	10h-12h/14h-17h.	9h-12h/13h30-17h.
	dimanche	fermée	fermée	fermée
	<i>jour férié</i>	fermée	fermée	fermée
Hiver --> (1er nov. - 31 mars)	lundi	9h-12h/14h-17h30	Pas d'horaire lié à la saisonnalité, ouverture identique sur toute l'année	Pas d'horaire lié à la saisonnalité, ouverture identique sur toute l'année
	mardi	9h-12h/14h-17h30		
	mercredi	9h-12h/14h-17h30		
	jeudi	9h-12h/14h-17h30		
	vendredi	9h-12h/14h-17h30		
	samedi	9h-12h		
	dimanche	fermée		
	<i>jour férié</i>	fermée		
ouverture hebdomadaire	Été : 42 h/sem Hiver : 35,5 h/sem	17 h/sem	20,5 h/sem	
ouverture annuelle	2047,5 h/an	884 h/an	1066 h/an	

Les modalités de collecte et gestion des déchets encombrants

Une collecte des encombrants est proposée sur inscription, en porte à porte :

- > tous les jeudis sur Ax-Les-Thermes
- > tous les 15 jours (jeudis) secteur Vallée d'Ax.
- > tous les 1ers mardis du mois secteur vallée d'Auzat-Vicdessos

Les modalités de collecte et gestion des déchets des professionnels

A ce jour, il n'y pas de tarification spéciale pour les pros. Ils sont redevables de la TEOM au même titre que les ménages. La collecte des déchets des professionnels est assimilée à celles des ménages.

Certains professionnels du territoire (Imérys ; usines O9 et eau du Montcalm...) et collectivités (EHPAD, écoles...) bénéficient de bacs roulants pour permettre le stockage exclusif de leurs déchets. Leur collecte est intégrée dans les tournées de collecte des ménages.

Projets 2026 :

> Réflexion sur la mise en place d'une Redevance Spéciale pour les pros (hors collectivité)

La gestion des biodéchets en 2024

Depuis le printemps 2024 : mise en place d'un nouveau service de broyage des branchages de type kiosque à broyage (Opération « Pose ta vieille branche ! »).

Arrêt de la collecte de déchets verts sur 12 communes du territoire.

16 communes conventionnées pour le broyage des déchets verts (kiosque)

30 tonnes de déchets verts détournés de la déchèterie

Objectif 2025 :

40 kiosques (printemps + automne)

60 tonnes de DV détournés de la déchèteri

Bilan et perspectives sur le compostage partagé

Installation de 28 sites dont 9 sites dans le Donezan.

16.07 tonnes de biodéchets détournés grâce aux sites de compostage partagés sur l'ensemble du territoire

Acquisition du logiciel LogiProx pour améliorer la gestion et le suivi des sites.

Objectif 2025 :

Installation de 25 nouveaux sites.

Développer la formation et les installations de compostage autonome en établissement CAE et des professionnels.

Bilan et perspectives sur le compostage domestique

382 composteurs individuels vendus en 2024.

3 points de vente sur le territoire sur présentation du justificatif de domicile : déchèterie d'Arconac ; déchèterie de Carcanières ; Service Technique de la CCHA à Luzenac

Objectif 2025 :

Identifier les particuliers non équipés

Proposer des formations « expert »